ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : fonctionnement

Question écrite n° 10896

Texte de la question

M. Francois-Michel Gonnot s'inquiete aupres de M. le ministre de l'agriculture et de la peche de la nouvelle diminution prevue des effectifs du corps des agents des haras nationaux affectes aux haras de Compiegne. Treize postes ont deja ete supprimes, de 1983 a 1990, dans cet etablissement. La Cour des comptes et le comite d'hygiene et de securite de la direction departementale de l'agriculture de l'Oise ont eu l'occasion de denoncer cette situation, gravement prejudiciable aux conditions de travail des agents et a la sante des etalons. Il fait remarquer que si la Picardie est la premiere region d'elevage de France, elle est en revanche la plus defavorisee pour ce qui est de l'effectif des haras. Angers compte trente-huit agents pour cinquante et un chevaux, Compiegne, vingt-trois agents pour soixante et onze etalons. En consequence, il lui demande de reequilibrer les effectifs des haras au benefice de celui de Compiegne, gravement penalise, et de donner a l'ensemble de ces etablissements les moyens en personnel et en fonctionnement leur permettant de remplir leur mission de service public.

Texte de la réponse

Le ministere de l'agriculture et de la peche precise a l'honorable parlementaire que les reductions d'effectifs touchent son administration depuis plusieurs annees et que la necessaire maitrise des depenses publiques conduit a faire porter les contraintes sur l'ensemble des secteurs du ministere. Toutefois, la situation du haras de Compiegne a ete jugee suffisamment difficile pour justifier en 1993 l'attribution de moyens humains superieure a celle des autres depots. Dans le cadre difficile fixe par la loi de finances initiale pour 1994, le reequilibrage entre les differents haras nationaux en matiere d'affectation des personnels sera autant que possible poursuivi.

Données clés

Auteur : M. Gonnot François-Michel
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10896
Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 février 1994, page 557
Réponse publiée le : 28 mars 1994, page 1521